



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression des passages à niveau n°401 et n°402 sur la commune de LE DOUHET

Il sera procédé à une enquête publique du **mercredi 13 mars 2024 au jeudi 28 mars 2024 inclus** sur la commune de LE DOUHET, soit une durée de 16 jours, portant sur la demande de suppression des passages à niveau n°401 (PN 401) et n°402 (PN 402).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : SNCF RESEAU, Infrapôle Poitou-Charentes, 27 boulevard du grand cerf 86000 POITIERS, contact : Laurent CHAIGNEAU.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.

Madame MAUBERT Françoise, Fonctionnaire équipement, est nommée commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de LE DOUHET, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17 000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public".

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la mairie de LE DOUHET aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie, 3 Route de Saint-Jacques-de-Compostelle 17100 LE DOUHET. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
- par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de LE DOUHET, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 13 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 28 mars 2024 de 14h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de LE DOUHET,
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement
- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime